

Nom et adresse de votre entreprise

Localité, le

Commission paritaire professionnelle
des paysagistes vaudois
Case postale 1215
1001 Lausanne

FACTURE

Formation continue – programme (indiquer l'année)

Cours :

Dénomination du cours exacte

Période : mercredi 13 avril

Lieu :

Nombre de participant : 5

Noms et prénoms des participants :

MM.

Montant du cours pris en charge par la CPP : 5 x Fr. 120.00 = Fr. 600.00

Indemnité forfaitaire : 5 x Fr. 300.00 = Fr. 1'500.00
(par jour/employé contre justificatif uniquement)

ou

Indemnité forfaitaire : 1 x Fr. 230.00 = Fr. 230.00
Brevet fédéral de contremaître jardinier
(par jour ouvrable de cours/employé contre justificatif uniquement)

TOTAL

Fr. 2'330.00

=====

Coordonnées bancaires ou postales.

Annexe : un bulletin de versement